



## Déclaration Force Ouvrière Projet TMC en Maison Du Don (MDD)

Les élus Force Ouvrière peuvent comprendre la nécessité d'étendre le dispositif de Télé Assistance Médicale en maison du don avec aphérèse, face à la pénurie des médecins, impliquant parfois la fermeture de sites fixes et mettant en danger leur pérennité.

Dans le cadre de l'extension de la TMC en Maison du don, FO alerte la direction sur le risque de voir les infirmières de supervision et les médecins TMC quitter l'EFS car rien n'est prévu conventionnellement pour intégrer ces nouveaux emplois dans le cadre d'une évolution professionnelle.

Devant un tel projet, les élus FO réaffirment une nouvelle fois leur volonté de positionner ces personnels IDE EPDI superviseurs en catégorie cadre, puisque l'infirmier de supervision de collecte :

- ✓ Assure l'animation et la supervision du déroulement de la collecte en l'absence physique d'un médecin
- ✓ Gère l'information et la documentation relatives à la collecte du jour.
- ✓ Prend en charge les anomalies et les dysfonctionnements rencontrés en collecte.
- ✓ Veille à l'application des procédures d'hygiène et de sécurité sur la collecte.

Nous vous rappelons à nouveau, que ces infirmiers superviseurs occuperont un poste tenu jusqu'à présent par des médecins.

La circulation sanguine extracorporelle peut représenter une crainte dans la gestion des EIGD en aphérèse pour certaines personnes qui occuperaient le poste d'IDE EPDI superviseur en maison du don. Pour les élus FO, la supervision des aphérèses ne doit pas être imposée aux salariés en charge de ce nouveau métier, mais plutôt, être basée sur le volontariat des personnes qui se sentent aptes à assumer ces nouvelles responsabilités proposées.

Dans ce cadre, nous demandons à la direction de bien vouloir rédiger de nouveaux avenants au contrat de travail à l'attention de ces personnels volontaires, afin de spécifier leurs nouvelles missions au sein de notre entreprise.

Dans le même temps les élus FO demandent à ce que la direction s'engage sur l'ouverture d'une négociation pour revoir la rémunération de ces salariés dans le cadre d'un accord d'entreprise.

En conséquence, même si ce projet présente des enjeux essentiels, les élus Force Ouvrière se prononceront défavorablement sur ce projet en raison des modalités de déploiement présentées par l'EFS, ce jour, même si la direction a promis devant les élus du CSEC une ouverture de négociation sur le sujet de rémunération et du volontariat pour ce nouvel emploi